Discours de M. le colonel Draudt,

vice-président du Conseil des Gouverneurs de la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge.

Sire, Madame,
Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Au nom du président du Conseil des Gouverneurs j'ai l'honneur de soumettre à cette Haute Assemblée le rapport de la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge, rapport rédigé par le secrétaire général de la Ligue et distribué par la suite.

C'est la première fois que la Ligue soumet son rapport général à la Conférence internationale de la Croix-Rouge, depuis que s'est effectuée la réalisation, tant désirée, de l'union entre les divers éléments de la Croix-Rouge, comme suite aux résolutions de la XIIIe Conférence internationale de la Croix-Rouge à la Haye. Je voudrais donc commencer le bref exposé dont j'accompagnerai la remise du rapport sur ses activités, en vous exprimant la grande satisfaction de la Ligue de voir réalisé l'idéal qui, dès le début, a été compris dans les objectifs de la Croix-Rouge, celui d'une grande famille, composée d'hommes de bonne volonté cherchant à atténuer la souffrance, partout où elle se montre, d'hommes prêts à ignorer toute différence de nationalité, de race,de religion et de classe sociale et portant tous un même insigne : celui de la Croix-Rouge. Le travail de la Croix-Rouge est devenu une œuvre universelle et tout ce qui est accompli par les efforts individuels contribue à la gloire de l'œuvre commune.

La mission qui, dans ce cadre, a été assignée à la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge et dont tous les détails ont été exposés dans son rapport a reçu une impulsion nouvelle du fait de son incorporation à l'ensemble de la

Croix-Rouge internationale, et en raison de la façon harmonieuse dont l'activité de la Ligue est venue s'ajouter au travail du Comité international de la Croix-Rouge. Rien n'est plus naturel que cette union étroite entre le Comité international et la Ligue, et pourtant nous savons combien il a fallu d'attention et de soin de la part de tous, pour fixer une forme de collaboration permettant de tenir compte à la fois du passé traditionnel et des nécessités futures. La solution, telle que nous l'avons trouvée, a été consacrée par les résolutions formelles de la Conférence de la Haye. Deux années de collaboration pratique en ont prouvé la valeur, et c'est avec émotion que je saisis cette occasion pour en remercier chaleureusement le Comité international de la Croix-Rouge et son éminent président, M. Max Huber. Celui qui travaille pour la Croix-Rouge, et particulièrement celui qui se trouve placé au centre d'une organisation comme la Ligue, connaît l'importance inestimable de ce que représente le Comité international pour l'ensemble de la Croix-Rouge. Il est le gardien fidèle des traditions, bases de toutes nos activités, il est la plus haute instance juridique de la Croix-Rouge, il est le pôle invariable servant de point d'orientation aux activités de la Croix-Rouge à travers les changements et les tendances diverses de toutes les époques. L'esprit de neutralité et l'esprit international qui caractérisent la Croix-Rouge se reflètent dans tous les actes du Comité, et je ne saurais imaginer un pays dont les citoyens — autant que les vingt-cinq citoyens suisses qui forment le Comité de Genève — puissent manifester une impartialité au point de vue international aussi parfaite et répondant à tous les besoins.

De son côté, la Ligue représente l'union des sociétés de la Croix-Rouge elles-mêmes, créant ainsi à côté de l'internationalisme représenté par le Comité, une autre forme d'internationalisme, je veux dire : la collaboration des sociétés nationales entre elles. L'internationa-

lisme de la Ligue résulte donc de l'union d'éléments nationaux, union qui n'existe pas pour elle-même, mais qui forme la base de contacts et d'échanges de vues internationaux que rend nécessaire la multitude des activités et des intérêts communs.

J'ai donc l'impression que l'existence, l'un à côté de l'autre, du Comité et de la Ligue ne constitue nullement une sorte de compromis nécessaire, mais qu'au contraire ces deux organismes se complètent mutuellement d'une façon si admirable qu'à l'heure actuelle, on ne saurait plus se passer d'aucun d'eux. Le mouvement de la Croix-Rouge s'est développé selon la tendance naturelle de la puissance et de la fécondité de son idéal. Ce développement qui s'est étendu souvent au delà même des forces de la Croix-Rouge, en raison des besoins nés de la guerre, devait s'accompagner logiquement chez les sociétés nationales du désir de prendre une part de plus en plus grande à la vie de cette communauté, et de répondre à la nécessité de perfectionner le travail pratique sur la base d'une compréhension mutuelle et d'une adaptation des méthodes et des moyens. Si ce désir avait pris forme au moment où le Comité était le seul représentant permanent de la Croix-Rouge internationale, et si, par exemple, il s'était manifesté par l'adjonction d'un conseil de représentants nationaux ou de n'importe quel autre organisme, ce système aurait pu gêner le Comité dans ses mouvements et changer la nature de son caractère spécial ; les services incomparables que le Comité, dans le cadre de sa constitution actuelle, ne cesse de rendre à la Croix-Rouge entière, permettent de croire qu'une innovation de ce genre n'aurait pas précisément été une amélioration.

Je vois donc la mission de la Ligue se présenter sous deux aspects différents : le premier n'est autre que l'activité de paix de la Croix-Rouge qu'on ne saurait plus éliminer du programme des sociétés nationales et qui, sans entraver l'accomplissement des devoirs imposés

aux sociétés nationales par la Convention de Genève, est devenue presque partout l'objet ou plutôt le centre de leurs efforts quotidiens. Le développement de cette activité de paix exige l'établissement de contacts suivis entre les sociétés nationales des différents pays. La Ligue leur offre le moyen de réaliser ces contacts. Son secrétariat comprend des sections spécialisées représentant en quelque sorte les organes récepteurs où se centralisent les communications de toutes les catégories d'activités qui figurent, d'une manière générale, au programme des sociétés nationales. Il s'agit des sections de Secours, des Infirmières, d'Hygiène et de la Croix-Rouge de la jeunesse. A côté des contacts personnels occasionnés par les réunions des organes directeurs de la Ligue ou bien par les visites des délégués nationaux au secrétariat de la Ligue ou vice-versa, un service de publication très actif contribue à resserrer davantage les liens qui unissent les sociétés nationales ainsi qu'à encourager et féconder leurs efforts en leur faisant connaître les idées et les expériences réalisées dans les autres pays.

Basée sur cette collaboration pratique, l'existence de la Ligue offre en même temps une autre possibilité: elle anime l'esprit de solidarité entre les Croix-Rouges, créant de cette façon une communauté sans cesse croissante à travers le monde, composée d'hommes collaborant au même travail dans un esprit d'estime réciproque et animé d'un idéal commun. La compréhension parfaite entre les hommes est chose difficile, car elle se heurte aux conditions de la vie individuelle, mais sous les différences de mentalité et d'habitude, ils ont quelque chose en commun, quelque chose de purement humain, propre à tous les hommes et qui fait d'eux en réalité — et non seulement en apparence — les habitants d'une même planète. C'est à ce sentiment commun que la Croix-Rouge fait appel, en exhortant tous les humains à aider leurs pareils en détresse et en créant ainsi un noyau de volontés

solidaires, dont l'esprit d'unité s'oppose victorieusement aux tendances de division de notre époque.

Qu'il me soit permis de conclure mon exposé en formulant un vœu que j'adresserai aux sociétés nationales en leur disant : la Ligue, c'est vous ! Vous vous être groupées en une union, vous avez créé des organes figurant cette union et dans lesquels vous êtes représentées par des délégués de votre choix. Vous avez fondé un secrétariat, dans le cadre duquel collaborent des représentants de dix-huit nationalités différentes. Vous avez fait tout ceci, il faut en tirer la conclusion ! J'ai la ferme conviction que vous avez fait une bonne œuvre en créant la Ligue, et je serai heureux si mes paroles réussissent à vous communiquer toute la foi que j'ai en ses destinées. Lorsque vous consentez à travailler ou, mieux encore, à collaborer aux activités de la Ligue, vous ne sacrifiez rien de votre individualité nationale, tout au contraire ! Comme je viens de l'exposer tout à l'heure, l'idée internationale telle que la Ligue l'a réalisée, n'est que la somme, l'ensemble des éléments nationaux. C'est sur le travail national que la Croix-Rouge entière est basée. La Croix-Rouge ne prêche et ne propage l'internationalisme ni comme une invention nouvelle, ni comme une utopie. L'internationalisme de la Croix-Rouge, c'est-à-dire l'esprit de solidarité internationale et la collaboration qui en résultent tirent leurs forces du sol national. Voilà qui explique la situation unique que la Croix-Rouge occupe dans le monde, et l'histoire de son développement a démontré la solidarité de cette situation. Aidez-nous, Mesdames, Messieurs, collaborez à l'œuvre commune de la Croix-Rouge qui est appelée à être un bien commun de l'humanité entière.